

Québec, le 3 septembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai bien reçu la question inscrite au feuillet le 13 mai 2020 par la députée de Verdun, madame Isabelle Melançon, concernant la suspension de la consultation publique précédant la révision des deux lois sur le statut de l'artiste, ainsi que les répercussions de ce report sur les travaux de révision.

Le milieu culturel étant grandement touché par les conséquences de la pandémie, la priorité des intervenants culturels et du Ministère est de soutenir rapidement et efficacement les artistes, les travailleurs culturels et les organismes de diffusion et de production artistiques dans cette période de crise inédite et en vue de la relance des activités.

À cette fin, le Ministère a formé six comités sectoriels de consultation permettant d'identifier et de valider les mesures de relance économique à mettre en place. Les premières rencontres ont eu lieu dès la semaine du 20 avril 2020. Ces rencontres ont permis de développer le plan de relance économique lancé le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Même si la révision des lois sur le statut de l'artiste reste importante pour le Ministère, celui-ci s'active prioritairement à la mise en œuvre du plan de relance culturel.

Étant donné que le Québec est toujours en état d'urgence sanitaire, la priorité du gouvernement est une reprise progressive des activités économiques, sociales et culturelles, et ce, de façon sécuritaire pour tous.

... 2

Ainsi, la suspension des consultations demandée par plusieurs associations et regroupements représentatifs du milieu artistique signifie essentiellement la remise à une date ultérieure :

- des consultations en ligne (les réponses et mémoires déjà reçus seront conservés pour analyse lors de la reprise);
- des audiences sur invitation;
- de la remise du rapport de consultation par les deux présidentes.

Le résultat de ces consultations et le rapport des deux présidentes permettront d'alimenter la réflexion sur les suites à donner aux travaux en vue de la révision des deux lois sur le statut de l'artiste.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nathalie Roy', with a stylized flourish at the end.

**NATHALIE ROY**

N/Réf. : 37813